



## Procès-verbal No 12

### Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 18 avril 2024

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 31 janvier 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 24/2024 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 139'874.39 TTC destiné à financer les travaux de renaturation de l'étang de la Givrine.
6. Préavis Municipal n° 25/2024 Concernant une demande d'autorisation de céder un droit d'usage en faveur de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) permettant l'exploitation de l'UAPE.
7. Préavis Municipal n° 26/2024 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 73'000.- TTC destiné à financer les travaux de remplacement de la Fontaine de Couvaloup.
8. Préavis Municipal n° 27/2024 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 160'000.- TTC destiné à financer les travaux de réfection de la desserte forestière de la boucle du Sollier.
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p><b>1) Appel</b> 39 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: F. Di Pierro, J.-M. Leber, G. Monney, P. Monney, R. Monney, C. Morel</p>



H. Pradervand	<p><b>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2023</b></p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Quelques modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.</p>
H. Pradervand	<p><b>3) Communications du Bureau</b></p> <p>Doit malheureusement faire part du décès du papa de notre Syndique et de M. Jean-Philippe Malherbe, ancien municipal, Président du Conseil et papa de notre Vice-Présidente. L'Assemblée observe une minute de silence.</p> <p>Profite également de remercier M. Fred-Henri Bovet pour ses remarques et propositions lors la dernière séance du Conseil Communal. Cela a permis à plusieurs personnes de comprendre comment se préparer à une séance. Pour ceux qui ont relu le procès-verbal, toutes ses propositions ont été acceptées. C'est une bonne manière pour tous les conseillers de voir de quelle façon aller au fond du sujet et de l'importance de le faire. Il est d'ailleurs rappelé que toutes les membre du Conseil Communal sont élus par les citoyens du village et s'abstenir systématiquement lors des votations n'est pas très constructif, le Conseil Communal se réunit pour prendre des décisions. Les membres du Bureau sont aussi à disposition pour aider les conseillers dans leurs démarches, les coordonnées sont disponibles sur le site internet. Dans le cas de questionnement quelconque, il ne faut pas hésiter à le faire savoir entre les assemblées.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>R. Grahn</p> <p>A. Blumenstein</p>	<p><b>5) Communications des délégués aux associations intercommunales</b></p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Une séance du Conseil Intercommunal de Région de Nyon a eu lieu le 7 mars 2024 à Crassier lors de laquelle trois préavis ont été approuvés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préavis n°34-2024 concernant la demande de crédit de CHF 120'000 pour la réalisation des études préparatoires au Projet d'agglomération de 5e génération</li> <li>- Préavis n°35-2024 concernant la participation de CHF 188'000 (TTC) pour l'étude de projet liée au réaménagement de la jonction autoroutière de Gland en faveur des transports publics</li> <li>- Préavis n°36-2024 concernant la demande d'un crédit de CHF 43'240 (TTC) pour le renouvellement de la stratégie de développement régional 2025-2029</li> </ul> <p>Les préavis et annexes sont disponibles sur le site internet <a href="http://www.regiondenyon.ch">www.regiondenyon.ch</a></p> <p>Concernant l'ORPC, pensait que Jean-Michel Leber allait intervenir, ce dernier étant absent, souhaite communiquer de tête les quelques informations de la dernière assemblée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les comptes 2023 ont été adoptés à l'unanimité</li> <li>- Un crédit extrabudgétaire d'environ CHF 111'000.00 pour la restauration partielle des toits du centre d'exploitation de Prangins a été accepté également</li> </ul>



**6) Préavis Municipal no 24/2024 concernant la demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 139'874.39 TTC destiné à financer les travaux de renaturation de l'étang de la Givrine.**

H. Pradervand	Demande d'être remplacé pour la discussion relative à ce préavis par Mme Florence Malherbe Vendrell, Vice-Présidente du Conseil communal de Givrins.
F. Malherbe Vendrell	Reprend momentanément la présidence de la séance et donne la parole à M. Alain Blumenstein, Municipal en charge du dossier.
A. Blumenstein	Précise que la dépense prévue pour ce préavis est de CHF 50'000.00 et non CHF 139'874.39 TTC, le reste du montant est assuré par d'autres partenaires. Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.
F. Malherbe Vendrell	Donne la parole à M. Derbigny, rapporteur de la GOGEF.
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.
F. Malherbe Vendrell	Donne la parole à M. Breitenmoser, rapporteur de la CODEC.
S. Breitenmoser	Lit le rapport de la Commission durabilité, énergie et climat.
F. Malherbe Vendrell	Donne la parole à l'Assemblée.
F.-H. Bovet	<p>Souhaite donner quelques informations au sujet de la dernière revitalisation de l'étang de la Givrine dans le courant des années 1987-1988. En effet, l'Etat avait pris complètement à sa charge cette renaturation.</p> <p>Profite également pendant que la parole lui est donnée, de rendre attentifs les Membres présents au sujet du Budget 2024 qui a été accepté le 7 décembre dernier. Il cite : « <i>Le budget de l'année 2024 présente un excédent de charge de CHF 276'907.74. Après discussion avec le Préfet, cette perte est exceptionnellement autorisée dans la mesure où elle est inférieure au capital qui se monte à CHF 585'862.41</i> »</p> <p>Souhaite faire un petit complément au sujet de ce budget, il y a un prélèvement net sur réserve de CHF 175'162.00. Cependant, on sait que les prélèvements sur réserve correspondent à des opérations purement comptables et pas à des liquidités réelles. Ce qui signifierait que le déficit réel serait d'environ CHF 448'000.00, ce qui se rapproche dangereusement du plafond d'excédent de charges. Après ça on dépose le bilan ou on augmente fortement les impôts.</p> <p>Il invite la Municipalité à être responsable et à ne plus présenter des demandes de crédits extrabudgétaires et au Conseil Communal d'en refuser les éventuelles demandes tant que la Commune se trouve dans cette situation financière.</p> <p>Cédric Nardone Municipal des finances, a expliqué lors de la présentation du budget qu'il n'y avait pas d'investissement prévu car la volonté de la Municipalité était de réduire la dette.</p> <p>Le Conseil Communal doit prendre ses responsabilités et refuser les demandes de crédits extrabudgétaires afin de réduire effectivement cette dette.</p>
A. Blumenstein	Un complément d'information est à apporter, depuis 2002, il avait été dit qu'il n'y avait pas de compensation. Cependant, la Commune de St-Cergue avait proposé à la Commune de Givrins une compensation de 59'715 m2 sur la parcelle 366 qui touche la Pile-Dessus. En 2003, la Commune de Givrins a décidé de renoncer à cette possibilité de compensation. De plus, concernant les financements et comme mentionné, il manque un solde à trouver de 32'999.15, le Parc Jura Vaudois s'engage à trouver ce solde dans le cas où la Commune de Givrins donnait son accord pour la revitalisation de l'étang.



C. Nardone	<p>Pour répondre tout d'abord à M. Bovet, un déficit est une chose, là on parle d'investissement, cela ne péjore pas les comptes 2024.</p> <p>Ensuite, dans les faits, pour répondre à l'interrogation de la COGEF dans son rapport, non, ce n'est pas un moyen de responsabiliser davantage les communes vaudoises. Aujourd'hui aucun contrat de nous promet une subvention, l'emprunt devra se faire dans la globalité puis serait en partie remboursé par le Canton.</p>
R. Derbigny	<p>La COGEF a reçu de la part de la Municipalité, alors que les rapports étaient déjà rendus, un complément d'information de plusieurs pages de la part de la Direction Générale de l'Environnement. Ce document est intéressant mais aurait dû être fourni plus tôt et à tous les conseillers.</p> <p>Il est précisé dans ce document qu'effectivement la Commune aurait refusé une compensation mais en 1994, elle dit qu'elle n'est pas responsable car c'est un plan d'affectation qui concerne la Commune de St-Cergue et non la Commune de Givrins.</p> <p>Ensuite, en 2006, la Commune est désignée « Maître d'œuvre », ce qui n'est pourtant pas le sujet de départ et à aucun moment la question a été posée au Conseil Communal des modifications du statut de la Commune concernant cette zone. Ce n'est pas normal.</p>
N. Vez	<p>N'a pas été impliquée directement dans les discussions autour de ce préavis mais a été interpellée par les retours des commissions. En effet, le PPA cité de 1994 a été abandonné et c'est un autre qui a été établi par la suite. Il aurait été effectivement profitable que ce document complémentaire ait été partagé avec tous les conseillers et notamment la CODEC qui aurait trouvé des réponses à ses questions.</p> <p>Ce complément se réfère également à l'article 47 OAT du rapport de conformité et dans ce PPA La Givrine de 2006, toute une page est dédiée à la consultation qui a été faite auprès de la Commune de Givrins qui a été reçu en séance pour faire part de ses préoccupations. Rien ne ressort au sujet de la renaturation de l'étang en question et à la fin de ce rapport figurent les fiches de mesures sur la revitalisation de l'étang de la Givrine où le maître d'ouvrage correspond bien à la Commune de Givrins.</p> <p>En effet, dans le rapport de la COGEF il est mentionné que la Commune de Givrins n'a pas eu son mot à dire lors de la réalisation du parking. En effet, il est difficile de s'y retrouver entre Communes, Région de Nyon et Canton.</p> <p>Clairement, les mesures qui figurent dans le PPA concernent le Canton, c'est lui qui les a demandées. Le rôle de Région de Nyon était de piloter les travaux du parking. La Commune de Givrins, étant représentée à Région de Nyon et ayant passé en séance les préavis 25/2017 puis 65/2021. On ne peut pas dire que la Commune n'ait pas été du tout consultée.</p> <p>L'aspect de l'évacuation des matériaux mentionné par la CODEC a été pris en compte très sérieusement par le Canton. Il y a 365m<sup>3</sup> de sédiments qui doivent être évacués. Selon les analyses du Canton, les solutions de valorisation sont rendues difficiles. Cette pollution provient notamment de la pression exercée par le NStCM, la circulation et le tourisme. La possibilité d'utiliser les sédiments comme amendement pour les pâturages alentours mais cela n'est pas possible car il faudrait les lier à des sols pollués de façon similaire et ce n'est pas le cas. La solution de les utiliser comme matériaux de comblement n'était pas possible non plus car il faudrait 95% de matière minérale. La seule solution était de les envoyer dans une compostière spécialisée, dans ce cas celle de Commugny.</p>
H. Pradervand	<p>Etant l'amodiatraire de l'alpage de la Givrine, il est concerné directement par tous ces travaux en lien avec la création du parking. La renaturation de l'étang de la Givrine avait clairement été demandé en compensation de la création du parking comme d'autres compensations dans la nature (plantation de bosquets, tas de cailloux pour la faune, etc...). La Commune de St-Cergue a mis à l'enquête la création de ce parking et tout le chantier a été suivi par Région de Nyon. Le maître d'œuvre est celui qui a mis à l'enquête, il correspondrait donc à la Commune de St-Cergue. C'est d'ailleurs elle qui gère ce parking. La DGE a demandé que l'étang soit renaturé en compensation du parking qui a modifié</p>



	<p>l'environnement par sa création. Il n'y a aucune raison qu'il soit à Givrins de financer la compensation de la création du parking pour Région de Nyon sur la Commune de St-Cergue !</p> <p>La renaturation est indispensable mais ce n'est pas à Givrins de « passer à la caisse » pour ça bien que propriétaire de l'alpage de la Givrine. Cette renaturation est une demande directement liée à la création de parking et non à Givrins et son alpage.</p>
N. Vez Raymond	<p>La compensation n'est pas liée directement au parking, elle cite : « <i>les impacts indirects dus à la pression exercée sur les milieux naturels environnants induite par l'augmentation prévisible de la fréquentation touristique dans la région et leurs compensation éventuelles seront évaluées.</i> »</p> <p>L'avocat de la DGE a étudié la question du lien direct entre la pollution de l'étang de la Givrine et l'activité de la Commune de St-Cergue. Ce serait une pollution générée par la collectivité publique qui revient d'être assumée par le propriétaire terrien de la zone.</p>
R. Derbigny	<p>Qu'est-ce que la Municipalité en place au moment des discussions et les tenanciers et propriétaires de l'époque du restaurant ont fait concrètement ?</p> <p>L'exécutif a une marge de manœuvre pour prendre des décisions concernant le patrimoine mais pour rappel elle est de l'ordre de CHF 30'000.00.</p> <p>Ça aurait dû passer par le Conseil Communal.</p>
A. Blumenstein	<p>C'est la raison pour laquelle nous faisons un préavis actuellement et ce qu'il s'est passé exactement à l'époque est difficile à retracer précisément mais c'est toujours Givrins qui est propriétaire du terrain.</p>
R. Derbigny	<p>Ce n'est pas Givrins qui pollue !</p>
P. Gonthier	<p>Pour faire un rappel de l'histoire, la gouille de la Givrine était un endroit où on laissait les troupeaux venir tasser le terrain pour que l'eau reste et que ces derniers puissent venir s'abreuver en été. Le fond était étanché naturellement. Aujourd'hui, on a tout détruit, des plantes qui ne devraient pas y être de manière naturelle y poussent. Le parking de la Givrine a été construit car initialement les places de stationnement se situaient le long de la route et cela devenait dangereux. Place pour place, tout à été transposé de l'autre côté de la route.</p>
N. Vez Raymond	<p>Le Canton participe aussi aux travaux à hauteur d'environ CHF 35'000.00.</p>
M.-O. Lequint	<p>Dans ce fameux document que seule la COGEF a reçu, il y a une modification qui a été faite en 2022, on a augmenté la surface constructible de 1800m<sup>2</sup> à 5000m<sup>2</sup> pour permettre la construction d'un hôtel de 60 chambres. Avez-vous des explications à ce sujet ?</p>
F.-H. Bovet	<p>C'est la Commune de St-Cergue qui a fait un PPA. Ici on est sur une question de principe, il faut rediscuter avec le Canton et refuser ce préavis.</p>
A. Blumenstein	<p>Faudrait-il retirer ce préavis ?</p>
F. Malherbe Vendrell	<p>Suspend la séance quelques minutes.</p> <p>Aucune prise de parole n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 24/2024 est refusé à l'unanimité.</p>



**6) Préavis Municipal n° 25/2024 Concernant une demande d'autorisation de céder un droit d'usage en faveur de l'Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs (AISGE) permettant l'exploitation de l'UAPE.**

H. Pradervand	Donne la parole à Mme Anne-Lise Bally qui remplace Mme Regula Zellweger.
A.-L. Bally	Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Robert Derbigny
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.
N. Darricau	Remercie la Commune pour cette magnifique UAPE, elle parle en tant que parent d'élève qui a eu le plaisir de pouvoir visiter et trouve que c'est une très belle réalisation et une excellente chose pour l'AISGE.
H. Pradervand	Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 25/2024 est accepté à l'unanimité

**7. Préavis Municipal n° 26/2024 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 73'000.- TTC destiné à financer les travaux de remplacement de la Fontaine de Couvaloup.**

H. Pradervand	Donne la parole à Mme Anne-Lise Bally.
A.-L. Bally	Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Robert Derbigny
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.
A.-L. Bally	<p>Pour information, en 2017 une entreprise est venue déboucher et curer les canalisations de la fontaine, en 2018 l'entreprise Ravenel est venue réparer l'écoulement, en 2019 l'entreprise Ravenel est à nouveau venue réparer l'écoulement, en 2020 Künzli a débouché et curé l'écoulement à nouveau et leur rapport stipule clairement que l'écoulement est débouché mais la conduite est toujours chargée en calcaire, ils conseillent de refaire totalement la conduite lors des prochains travaux sur la route car il ne sera plus possible de la curer. En 2021, Denis Sippel SA a remplacé une partie de la canalisation depuis la grille à la sortie de la fontaine jusqu'au regard sur la route car à nouveau bouchée par le calcaire.</p> <p>Le débordement de la fontaine est en grande partie dû au calcaire qui bouche les conduites. Depuis le remplacement de cette partie de conduite, l'eau qui déborde du bassin ne passe plus sur la route et passe directement dans la grille ce qui est une bonne chose.</p> <p>La question de remplacer ou réparer cette fontaine s'est évidemment posée et des devis ont été demandés. C'est la raison pour laquelle la réparation de la conduite sous la fontaine n'a pas été effectuée.</p> <p>Ce qui en découle après l'analyse de deux entreprises spécialisées c'est que le bassin est trop abîmé, la fontaine ne vaut pas la peine d'être réparée et restaurée.</p> <p>La DGIP qui poussait à réparer cette fontaine est finalement tombée d'accord également sur le fait qu'il fallait remplacer la fontaine et non la restaurer malgré leur souhait initial.</p>



Une autre entreprise spécialisée dans l'étanchéité et la maçonnerie de rénovation des fontaines communales a été approchée pour faire une offre afin de refaire la peinture intérieure de la fontaine du centre du village car en prévision de la Cantonale cet été, il serait agréable pour le cortège d'avoir de belles fontaines. Elle en a profité pour leur demander une offre pour réparer la fontaine de Couvaloup et la Commune a reçu une proposition de CHF 18'830.00 pour la réparation sans compter la canalisation.

Comme toutes ces fontaines sont classées « Monuments historiques » la Municipalité doit systématiquement passer par le Canton pour intervenir. La DGIP a été avertie et ils ont mandaté un spécialiste pour venir constater des possibilités de réfection. Là encore, selon lui, la fontaine de Couvaloup ne vaut pas la peine d'être réparée.

Elle comprend que les difficultés financières communales soient un frein à ce type d'intervention mais il ne faudrait pas non plus qu'il soit dit que ça n'a pas été proposé. C'est le rôle de la Municipalité d'informer les citoyens de ce qu'il y a à faire et c'est au Conseil de décider si oui ou non ce sera fait.

R. Derbigny

Le curage par fraisage existe !

A.-L. Bally

Künzli l'a fait mais ce n'était plus possible, il y avait trop de calcaire.

R. Derbigny

N'est pas convaincu.

M.-O. Lequint

On fait des choses incroyables à l'heure actuelle, la technique et la science nous permettent d'entreprendre des choses de l'ordre de l'imaginaire et là, pour un bout de tuyau d'un mètre, rien n'est impossible...

A.-L. Bally

C'est pour cela qu'on demande l'avis de spécialiste et la Municipalité est obligée de leur faire confiance.

C. Nardone

Pour rebondir ce que disait Fred-Henri Bovet en début de séance, l'investissement n'impacte pas les comptes de la Commune. Si on parle de limiter les pertes en 2024, il est plus judicieux d'accepter ce préavis qui est un investissement. Dans le cas contraire, l'entretien passera en charge supplémentaire dans le fonctionnement communal. C'est un choix mais il doit être fait en connaissance de cause.

V. Crelot

Ne pourrait-on pas simplement couper l'eau et attendre d'avoir de meilleures finances ?

C. Favia

La fontaine est un lieu de vie, un endroit important dans le village, c'est un patrimoine. Restaurer cette fontaine est quelque chose d'essentiel. La restaurer ou la remplacer c'est une question à laisser aux experts. Elle habite juste à côté et les conduites bouchées sont quand même un réel problème.

R. Derbigny

Est passé vers cette fontaine avant leur rencontre du 10 avril dernier. Dans cette fontaine il y a une petite grille qui retient toutes les feuilles et qui fait déborder la fontaine. En enlevant la grille, toute l'eau est partie dans le trou...

Il a peut-être la chance d'avoir des pouvoirs extraordinaires mais ce n'est pas un phénomène qui lui paraît inexplicable et insurmontable.

A.-L. Bally

Cette petite grille a justement été posée par notre employé communal car justement, les feuilles augmentaient le problème à l'intérieur de la conduite.

A chaque fois qu'elle passe à côté de la fontaine, elle enlève cette grille puis la remet.

R. Derbigny

Il ne faudrait peut-être pas la remettre...

Déboucher régulièrement cette conduite n'est peut-être pas très pratique mais c'est faisable, il propose de prêter l'engin qui était utilisé autrefois pour dégonfler les vaches, c'est un tuyau flexible qui est très facile à utiliser.



A.-L. Bally	Est preneuse d'une solution miracle mais l'employer communal a déjà tout essayé.
S. Oesterlé	En tant qu'archéologue elle est évidemment intéressée par la question. En effet, avant les fontaines en calcaire, il y avait les fontaines en bois et un fontainier qui s'en occupait. Le remplacement des canalisations était déjà un problème financier à l'époque. Pour son information personnelle, il est précisé que la fontaine est en béton rhabillé avec simili pierre, sait-on ce qu'il y a dessous ?
A.-L. Bally	On n'en sait rien du tout, on ne sait pas ce qu'il y a dessous et personne n'a de photo ou d'historique.
S. Oesterlé	Il serait intéressant de savoir si cette fontaine fait encore partie des bassins calcaires ou non. Cela lui ferait un peu moins mal au cœur de la remplacer complètement si cette fontaine est en béton. Est-ce qu'il est prévu de conserver les différents éléments dans l'offre de M. Chappuis ?
A.-L. Bally	Oui tout ce qui peut être conservé sera conservé.
H. Pradervand	Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 26/2024 est refusé à la majorité.
	<b>8. Préavis Municipal n° 27/2024 Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 160'000.- TTC destiné à financer les travaux de réfection de la desserte forestière de la boucle du Sollier.</b>
H. Pradervand	Donne la parole à M. Alain Blumenstein.
A. Blumenstein	Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions du préavis.
H. Pradervand	Donne la parole à M. Robert Derbigny
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.
Y. Pradervand	En effet, le chemin est vraiment en mauvais état, les aqueducs sont complètement bouchés. Les 70% de subvention de risquant pas d'être là éternellement, selon ces calculs les travaux pourraient revenir à moins de CHF 20.00 au mètre linéaire ce qui est véritablement intéressant pour une réfection à neuf du chemin.
H. Pradervand	Demande à M. Alain Blumenstein de bien vouloir expliquer pourquoi les chiffres annoncés aujourd'hui ne sont pas les mêmes que sur le préavis. Ce n'est pas très clair.
A. Blumenstein	Le bureau ILEX a reçu toutes les réponses aux appels d'offres à présent et le coût des travaux est revu à la baisse dans le cas où il n'y aurait aucun « Divers et imprévu ». La subvention est de 70% dans tous les cas, on pourrait donc avoir une bonne surprise.
R. Derbigny	Le Conseil Communal est chargé de voter sur ce préavis et pas sur des estimations qui viennent de nous être présentées.
H. Pradervand	Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 27/2024 est refusé à la majorité.



## 9. Communications de la Municipalité

N. Vez Raymond

Concernant les travaux d'extension du chauffage à distance, les travaux seront effectués entre mi-mai et fin septembre/début octobre en tenant compte d'une interruption pendant la Cantonale.

Les interventions commenceront à la route de Genolier et sur la route de la Bellangère.

Sur le chemin du Carre, aux Marettes et à la ruelle des Chambres Chaudes les travaux ne s'effectueront pas tronçons et le trafic ne devrait pas être interrompu sur les axes principaux.

Lorsque l'interruption ne sera pas inévitable, les riverains seront évidemment prévenus. Il faudra juste coordonner les travaux chez les particuliers avec le Bureau Bovard et Fritsché qui peut être contacté dès à présent.

Le 25 mai il y aura une journée d'arrachage des vergerettes organisée avec Alain Blumenstein. Deux biologistes accompagneront les volontaires pour donner des explications.

Le 1<sup>er</sup> juin aura lieu le premier Repair Café de Givrins, les citoyens sont invités à s'inscrire.

Le 6 juin aura lieu une conférence sur la thématique de l'eau, les réseaux d'alimentations du pied du Jura et la gestion de cette précieuse ressource.

C. Nardone

D'entente avec le Bureau du Conseil Communal, la séance du mois de juin sera déplacée au 24 juin 2024 afin de laisser à l'équipe de la bourse communale un temps supplémentaire pour le bouclage des comptes.

Ceci découle d'une visite de Madame Le Préfet qui devait simplement venir se rendre compte de la situation, elle a finalement passé deux après-midis à aider la bourse. L'audit des comptes devrait se passer les 30 et 31 mai. Cela étant dit, il est vraisemblable que le résultat de l'audit ne soit pas disponible pour la séance bloquée avec la COGEF le 11 juin. La bourse est dans une situation vraiment particulière à la suite de six mois de gestion en intérimaire. Et actuellement, le retard est tel que la saisie 2024 n'a pas encore commencé, ce qui équivaut donc à environ 4 mois de retard. La marge de manœuvre est à peu près à zéro et la préfecture a insisté pour que les comptes soient approuvés par le Conseil Communal au 30 juin.

Une autre information concerne MCH2, la Municipalité a décidé d'en repousser le passage d'un an, soit en 2027 afin de ne pas surcharger d'entrée l'équipe de la bourse qui devrait sinon commencer les formations à l'automne.

M. Dauphin

La Municipalité arrive au terme de la révision du Règlement de Police et devrait être présentée à une des prochaines séances du Conseil Communal.

Une autre révision de Règlement sur les émoluments de la Police des constructions, arrive à son terme également.

Les DDP de la Bouriaz arrivent à échéance au 30 juin 2024. La Régie Burnier qui a été mandatée pour analyser les montants des DDP actuels par rapport à l'indexation en vigueur. Pour exemple, certains DDP sont facturés environ CHF 800.00 par année et ces derniers passent à des montants de l'ordre de CHF 2'600.00.

Afin de pouvoir rediscuter ces montants le plus rapidement possible l'idée est de réduire les échéances à 30 ans qui est la durée possible la plus courte.

Trois appartements sur le parc immobilier communal ont été reloués.

A la suite d'une procédure judiciaire pour un appartement où les loyers n'étaient pas encaissés depuis des mois voire des années, une proposition de jugements a été acceptée et la résiliation de ce bail sera faite au 31 août 2024.

A été organisée avec Alain Blumenstein, une après-midi de sensibilisation et d'arrachage pour les élèves de l'école de Givrins en partenariat avec le Parc Jura Vaudois.



Enfin, l'état de dégradation avancé des gradins du préau de l'école et de la place de jeu des Marettes a été analysé par des professionnels. Malheureusement des problèmes structurels importants risquent de pousser les autorités à fermer l'accès à ces lieux à l'avenir.

Au vu de ce qui a été traité aujourd'hui, il est très important que la Municipalité puisse avoir une vision et une planification des travaux pour ne pas se retrouver dans une situation dans laquelle on est obligé de devoir fermer les infrastructures. Les choses doivent se faire de manière transparente.

## 10. Propositions individuelles et divers

H. Pradervand

Donne la parole à l'assemblée

H. Gremlich

Aurait un service à demander à la Municipalité. Serait-il possible de faire un courrier à l'AISGE afin de les prévenir des travaux prévus sur les routes du village et des éventuels retards des transport scolaires.

D. Prélaz

Concernant la construction «Equitim», il est surpris car la Commune mandate énormément d'experts actuellement pour la sécurité et il s'est rendu compte par lui-même que la partie pour délimiter le goudron de la bande herbeuse sont des bordures métalliques à bord franc.

M. Dauphin

Le point a été soulevé auprès du STI. Il n'y a pas de manquement en terme de police des constructions.  
On lui a répondu que les enfants lèveront les yeux.

D. Prélaz

En cas d'accident ?

M. Dauphin

La Commune n'est pas propriétaire.

D. Prélaz

On voit comment sont gérées questions de responsabilité et de propriété avec le préavis pour l'étang de la Givrine, il serait judicieux de régler le problème en amont.

M. Dauphin

Partage son opinion mais la Commune doit suivre les recommandations du service technique.

F.-H. Bovet

C'est complètement faux ! Le service technique est un support, les choix sont faits par la Municipalité ! On ne peut pas se cacher derrière un service technique, le problème est sur le territoire communal.

M. Dauphin

La Municipalité fera son possible.

N. Darricau

Concernant les passages piétons, les enfants doivent maintenant longer le parking avant de traverser.  
Est-ce que quelqu'un a déjà soulevé le sujet ?

N. Vez Raymond

La réponse est étrange mais étant donné que c'est une route limitée à 30km/h, la DGMR n'accepte pas les passages piétons. L'idée est de se dire que même si les passages piétons actuels ne sont pas positionnés de manière optimale à l'heure actuelle, ils sont là...  
Ils ne sont pas réellement réglementaires. Ce n'est pas une réponse satisfaisante, elle en est bien consciente mais c'est malheureusement la réalité.

N. Darricau

Pourrait-on prévoir un trottoir à lignes jaunes par exemple ?



N. Vez Raymond	En prend bonne note, mais ne peut pas s'engager à la place du Municipal des routes ce soir.
A. Blumenstein	Les passages piétons près des écoles ou des EMS sont autorisés. Les deux passages actuels sont officiels mais plus en place certainement à l'heure actuelle.
T. Guilloud	Concernant l'éclairage, c'est d'ailleurs le seul endroit du village où l'éclairage reste allumé toute la nuit car c'est le seul endroit où il y a des passages piétons.
M.-O. Lequint	Il a entendu dire que la route des Mortiers serait à sens unique pendant la fête de la Cantonale, est-ce que c'est vrai ? Comment cela va-t-il se passer avec la déchetterie ?
A. Blumenstein	Une séance aura lieu la semaine prochaine et tous ces points seront réglés à ce moment-là. Il propose d'éventuellement faire figurer ces informations sur le prochain Echo des Copons.
F. Malherbe Vendrell	Quel est le rôle de l'employé communal dans l'entretien du cimetière ? Certaines tombes ne sont pas du tout entretenues.
A. Blumenstein	Certaines tombes sont effectivement abandonnées mais il faut voir avec les familles. L'entretien du terrain est effectivement fait par la Commune.
F. Sauser	Avec l'arrivée des beaux jours, il y a toujours un rappel dans l'Echo des Copons concernant l'utilisation des tondeuses et autres appareils. Serait-il possible de faire également un rappel sur les nuisances sonores dues à la densification du village, notamment sur les articles 40 et 45 du règlement de Police pour le respect de la tranquillité (musique, voitures, etc..)
A. Blumenstein	Oui c'est possible mais il n'a personnellement pas été impacté par le bruit dans les maisons mais les véhicules oui.
F. Sauser	Est peut-être juste un peu moins chanceux au niveau du quartier.
V. Gallay	Cela fait trois semaines qu'il est jour après jour sur la place de la Cantonale et aimerait faire remarquer le fait que de plus en plus de gens traversent les terrains à vélo, à pied et autres. La moindre des choses devrait être de respecter les chemins et les terrains et surtout dire bonjour. Des informations sont volontiers données mais un minimum de politesse est souhaité.
S. Breitenmoser	Pour rebondir sur le prochain Echo des Copons, il serait bien de remettre les directives pour les propriétaires de chiens
N. Darricau	Pourquoi ne pas profiter de préciser que les zones 30km/h, sont traversables n'importe où par les piétons mais ils n'ont pas la priorité.
H. Pradervand	Souhaite juste rappeler que la date pour le dépôt des listes pour les candidatures à la Municipalité approche à grands pas. Ca se termine le 9 avril à midi.



H. Pradervand

Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h18.

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens